

14/02/2019 : La pêche électrique définitivement interdite en juin 2021, une victoire pour le Parlement européen ! – Alain Cadec (LR, PPE, Fr)

« Une décision historique a été adoptée hier à l'issue du trilogue sur les mesures techniques. La pêche électrique sera définitivement interdite le 30 juin 2021. C'est la fin de cette pratique désastreuse pour l'environnement et une réelle victoire pour le Parlement européen » déclare Alain Cadec, Président de la commission de la pêche au Parlement européen.

« J'aurais bien entendu préféré une période de transition plus courte pour venir en aide aux pêcheurs qui souffrent de cette situation. Néanmoins, aucune nouvelle licence ne pourra être accordée pendant cette période de transition. Cela signifie que de nombreuses licences expireront déjà à la fin de cette année. De plus, les États membres pourront d'ores et déjà interdire la pêche électrique dans leurs eaux territoriales. C'est donc un vrai succès » explique Alain Cadec.

« C'est un combat que je mène avec acharnement depuis maintenant deux ans. Nous voyons enfin le résultat de ce travail de longue haleine. Je ne me suis pas contenté de communiquer sur les réseaux sociaux. Le travail se fait directement en contactant les parties prenantes et en interpellant quotidiennement la Commission et le Conseil. C'est ce que j'ai fait et c'est de cette manière qu'on obtient des résultats » conclut Alain Cadec.